Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1973)

Rubrik: Chili

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chili

Avant même les événements du 11 septembre 1973, le CICR avait pris des mesures en vue de faire face rapidement à une situation d'urgence.

Du 28 août au 4 septembre, le délégué général pour l'Amérique latine avait effectué une mission spéciale à Santiago, au cours de laquelle il avait étudié avec les autorités et les dirigeants de la Croix-Rouge chilienne la possibilité, en cas de besoin, d'une intervention de la Croix-Rouge dans le cadre des dispositions de l'article III commun aux quatre Conventions de Genève de 1949 et de la résolution N° 2 de la IXe Conférence Interaméricaine de la Croix-Rouge.

Il avait insisté pour que la Société nationale se prépare sans tarder, tant sur le plan du personnel que sur celui du matériel, et avait procédé sur place à un important achat d'articles de premiers secours — antibiotiques, désinfectants et matériel de pansement — pour compléter les stocks existants. Simultanément, le CICR préparait, de Genève, plusieurs envois urgents de produits pharmaceutiques complémentaires, représentant un poids total de 3235 kg et qui furent envoyés à Santiago par avion.

Considérant qu'en cas d'urgence le problème des communications serait capital le délégué général avait obtenu des autorités chiliennes l'autorisation d'utiliser les fréquences radio CICR et d'installer, au siège de la Société nationale, une station radio apportée de Genève. Enfin, le délégué régional du CICR pour l'Amérique du Sud avait été instruit de se tenir prêt à gagner le Chili dans les plus brefs délais.

Dès les événements du 11 septembre, le délégué régional partait pour Santiago où il était rejoint par deux autres délégués venus de Genève. En raison de la fermeture des frontières et en dépit de multiples démarches, les délégués du CICR ne purent entrer au Chili que le 20 septembre. Dès leur arrivée, ils eurent des entretiens avec les nouvelles autorités militaires et reçurent l'autorisation de visiter tous les lieux de détention du pays, de s'entretenir sans témoin avec les détenus de leur choix et de leur apporter une assistance matérielle. Le 22 septembre eut lieu la première visite, celle du Stade National de Santiago; jusqu'à sa fermeture, le 9 novembre, celui-ci fut visité 17 fois, en raison du grand nombre de personnes

qui y étaient détenues (jusqu'à 7000) et des problèmes humanitaires qui s'y posaient. En collaboration étroite avec la Croix-Rouge chilienne, de nombreux secours matériels y furent distribués et un service de transmission de messages familiaux fut mis sur pied.

Les visites ne se limitèrent cependant pas au Stade National de Santiago. Le CICR avait en effet décidé de porter son effort principal sur toutes les personnes détenues et, en conséquence, s'était fixé comme but la visite du plus grand nombre possible de lieux de détention. C'est ainsi qu'entre le 22 septembre, date de la première visite, et le 31 décembre 1973, les délégués du CICR ont effectué 114 visites dans 61 lieux de détention différents et ont rencontré plus de 19 000 détenus à la disposition des autorités militaires [1].

Ces visites se sont réparties de la manière suivante:

Région	Visites	Lieux de détention	Détenus
Sud	36	24	5.170
Centre (y compris Santiago)	65	29	11.500
Nord	13	8	2.634

Devant l'ampleur de la tâche — les 61 lieux de détention visités jusqu'au 31 décembre ne représentaient pas la totalité des lieux de détention — l'effectif de la délégation du CICR dut rapidement être augmenté et, au 31 décembre, celle-ci comptait 10 délégués. Huit d'entre eux — dont trois médecins — se consacraient essentiellement aux visites des lieux de détention et étaient répartis de la manière suivante: 4 à Santiago et dans la région centrale du pays; 2 dans le Nord (sous-délégation d'Antofagasta), et 2 dans le Sud (sous-délégation de Temuco).

Lesdits délégués, venus de Genève, étaient assistés par du personnel technique mis à disposition par la Croix-Rouge chilienne ou recruté sur place et qui, à la fin décembre, s'élevait à six personnes.

[1] Ce total contient des chiffres cumulatifs.

Des améliorations, parfois sensibles, dans les conditions générales de détention, ont été constatées durant la deuxième série de visites, en novembre, améliorations qui peuvent être considérées comme la conséquence directe des observations et recommandations contenues dans les rapports de visites du CICR. Cependant, tous les problèmes humanitaires n'en étaient pas pour autant résolus, d'où l'envoi, à la fin novembre, d'une mission spéciale au Chili, qui fut confiée à M. M. A. Naville, ancien président du CICR, et au délégué général pour l'Amérique latine. Cette mission aborda avec les autorités gouvernementales une série de problèmes spécifiques, dont celui de certains aspects des conditions de détention et celui des exécutions capitales. Sur ce dernier point, elle réitéra le vœu du CICR de voir ajourner « sine die » les peines de mort prononcées par les tribunaux militaires. Tous les sujets discutés et la position du CICR furent confirmés dans une note remise en décembre à la Junte militaire de Gouvernement.

SECOURS

Pour couvrir les besoins matériels les plus urgents constatés sur place, 100 000 francs suisses furent immédiatement prélevés sur le budget des secours pour l'Amérique latine et mis à disposition de l'action au Chili. Peu après, au début du mois d'octobre, un premier appel fut adressé aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge pour solliciter leur appui. Le résultat de cet appel (dons en espèces ou en nature) apparaît dans le Tableau I (p. 41).

Grâce à l'assistance des Sociétés nationales, le CICR put procéder à l'achat et à l'envoi, par avion et par bateau, de secours supplémentaires qui, au 31 décembre 1973, représentaient un poids total de 11 509 kg et une valeur intrinsèque (sans frais de transport) de 120 650 francs suisses. Ces secours additionnels étaient composés essentiellement de médicaments et de matériel sanitaire. L'assistance des Sociétés nationales permit également aux délégués du CICR au Chili d'acheter sur place et de distribuer des secours urgents.

L'utilisation de tous les dons, au 31 décembre 1973, est indiquée en détail dans le Tableau II (p. 43), lequel fait également apparaître les secours achetés sur place et leur distribution.

Comme on peut le constater, la part la plus importante a été destinée aux lieux de détention visités par les délégués du CICR ainsi qu'aux réfugiés. Il convient cependant de relever que ces derniers ne tombent pas sous le mandat du CICR mais sous celui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) qui, en collaboration avec le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME) et les Eglises chiliennes, a organisé l'accueil, l'entretien et le départ d'un nombre important de réfugiés étrangers au Chili.

Avec toutes ces institutions, la délégation du CICR à Santiago a maintenu des relations de travail permanentes dès le début de son action, aidant notamment à localiser les réfugiés détenus et accordant des titres de voyage du CICR à ceux qui étaient démunis de papiers d'identité. Ce travail spécialisé a été confié, dès le 10 octobre, à un délégué de l'Agence centrale de recherches, venu de Genève, et dont les tâches principales sont indiquées ci-dessous.

AGENCE

Le travail du bureau de l'Agence centrale de recherches du CICR à Santiago peut se résumer comme suit:

— enregistrement et mise sur fiches des listes de détenus visités par les délégués du CICR dans l'ensemble du pays;
— réception et transmission de messages familiaux;
— recherches et réponses écrites aux demandes de renseignements parvenues de l'étranger (CICR, Sociétés nationales, etc.);
— recherches et réponses verbales concernant des personnes détenues ou disparues, des réfugiés ou des « asilés » dans des ambassades;
— établissement de titres de voyage du CICR.

Le délégué de l'Agence a, jusqu'au 31 décembre 1973, émis près de 450 titres de voyage et, avec l'assistance de collaborateurs de la Croix-Rouge chilienne, établi quelque 9500 fiches concernant plus de 8000 cas individuels, transmis 2000 messages familiaux et traité plus de 2000 cas particuliers.

Compte tenu de l'importance des problèmes humanitaires en suspens au Chili, à la fin de l'année 1973, le CICR a prévu dans ses

programmes pour 1974 non seulement la poursuite mais encore l'extension de ses activités au Chili. Cette décision est basée sur la constatation que le CICR est la seule organisation à avoir reçu des autorités chiliennes l'autorisation de visiter en permanence les lieux de détention et d'apporter une assistance matérielle directe aux personnes qui y sont détenues à la suite des événements du 11 septembre 1973.

Pour couvrir, à partir du 1er janvier 1974, les frais opérationnels de cette action, le CICR a dû lancer, à la fin du mois de novembre 1973, un deuxième appel aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et, par leur intermédiaire, à leurs Gouvernements. En effet, sans contributions financières ad hoc, le CICR serait obligé de reconsidérer fondamentalement ses projets et la présence d'une délégation permanente au Chili.

Au 31 décembre, les pays suivants avaient annoncé leur intention de répondre favorablement à ce deuxième appel, destiné à la couverture des dépenses opérationnelles:

Suède (Gouvernement):	**231.050 francs suisses**
Australie (Société nationale):	**2.364 francs suisses**
Norvège (Gouvernement):	**138.250 francs suisses**
Grande-Bretagne (Société nationale):	**14.800 francs suisses**
Canada (Société nationale):	**15.000 francs suisses**
Finlande (Gouvernement):	**80.000 francs suisses**

D'autres dons, destinés eux aussi à couvrir les frais opérationnels du CICR, et en provenance d'autres pays, ont été annoncés dans les premiers mois de 1974 et apparaîtront donc dans le prochain Rapport annuel.

TABLEAU I

PREMIER APPEL DU CICR D'OCTOBRE 1973[1]

(Assistance matérielle pour les victimes des événements)

A) *Dons par l'intermédiaire du CICR à Genève ou adressés à sa délégation à Santiago*

Société nationale	Gouvernement	Pays	Espèces (en francs suisses)	Nature[2] (valeur exprimée en francs suisses)
1. ×		Danemark	25.000,—	
2. ×		Australie	4.451,—	
3. ×		Nouvelle-Zélande	6.400,—	
4. ×		Finlande	20.000,—	Vaccins et médicaments (6.000,—)
5. ×		Royaume Uni	3.600,—	
6. ×		Canada	10.000,—	
7. ×	×	U.S.A.	16.000,—	10.000 couvertures (207.000,— transport compris)
8. ×		Irlande	3.675,—	
9. ×		République fédérale d'Allemagne	30.000,—	
10. ×		Suède	71.750,—	
11. ×		République démocratique allemande	50.000,—	Médicaments (1.336 kg)
12. ×	×	Suisse	30.000,—	25 tonnes de lait en poudre (175.000,—)*
13. ×		République Dominicaine	4.800,—	
14. Secours populaire français		France		Articles de toilette et aliments (100 kg)
15. Dons particuliers			1.590,—	

* A ces 25 tonnes s'ajoutent plusieurs tonnes représentant le solde d'un don antérieur fait à la Croix-Rouge chilienne par l'intermédiaire du CICR.

(Voir notes p. suivante).

B) *Envois directs à la Croix-Rouge chilienne*

Société nationale	Gouvernement	Pays	Espèces	Nature [2] (valeur exprimée en francs suisses)
16.	×	Colombie		Vivres et matériel sanitaire (6.945,—)
17.	×	Bolivie		Produits pharmaceutiques (non spécifiée)
18.	×	Equateur		50 caisses de lait en poudre (non spécifiée)
19.	×	Pérou		Matériel sanitaire (21.850,—)
20.	×	Espagne		Médicaments (10.560,—)
21.	×	France		Médicaments (165 kg)
22.	×	Argentine		Médicaments et aliments (375 kg)
23.	×	Norvège		Médicaments (21.050,—)

[1] Le nom des pays donateurs apparaît dans l'ordre de réception des réponses. Les pays ayant envoyé des dons à la Croix-Rouge chilienne, sans en aviser le CICR, ne figurent pas nécessairement sur cette liste. Ne figurent pas non plus les dons annoncés mais non effectués en 1973. Ceux-ci apparaîtront dans le prochain Rapport annuel.

[2] La valeur ou le poids figurent entre parenthèses lorsque nous disposons de ces informations.

TABLEAU II

A) SECOURS DISTRIBUÉS DANS LES LIEUX DE DÉTENTION DU CHILI

(20 septembre-31 décembre 73)

Région	Lieux détention		Nature des secours							
	Nombre de lieux visités	*Total des visites* (unités)	*Couvertures* (unités)	*Matelas* (unités)	*Lait poudre* kg	*Médicaments matériel médical* (en francs suisses)	*Articles de toilette* (paquets)	*Aliments* kg	*Divers* (en francs suisses)	*Valeur totale* (en francs suisses)
Nord . . .	8	13	300	800	—	11,—	—	122	—	24.475,—
Centre . .	18	26	1.712	60	450	1.248,50	642	300	—	48.218,—
Santiago .	11	39	3.880	70 (800 kg coton pour matelas)	5.440	6.864,50	500	5.600	1.950,—	150.840,—
Sud	24	36	480	—	1.200	—	480	420	350,—	23.990,—
Total . . .	61	114	6.372	930	7.090	8.124,—	1.622	6.442	2.300,—	247.523,—

TABLEAU II

B) SECOURS DISTRIBUÉS AUX RÉFUGIÉS[1]

(20 septembre-31 décembre 73)

Mois	Refuges ou ambassades	Nature des secours							
		Couvertures (unités)	*Matelas* (unités)	*Lait en poudre* kg	*Médicaments* (francs suisses)	*Articles de toilette* (paquets)	*Aliments* kg	*Divers*	*Valeur* (francs suisses)
Octobre	Padre Hurtado	100		200	1 caisse				4.300,—
	Francisco Xavier	400	100	140	25,—	30	124		12.468,—
	Rinconada de Maipo			200					1.520,—
	Ambassades	225							4.905,—
Novembre	C.N.A.R. (« Comité Nacional de Ayuda a los Refugiados »)	600						300 draps 150 tasses	13.080,—
	Francisco Xavier		20	60				100 draps	898,—
	Ambassades	30	5						764,—
Décembre	Francisco Xavier						42		841,—
	Ambassades	60	60	60				30 plats 30 tasses	3.090,—
Total		1.415	185	660		30	166		41.866,—

[1] Aux secours figurant dans ce tableau, il convient d'ajouter les secours remis directement à la Croix-Rouge chilienne, à savoir: 60.000 ampoules Anatoxine Te (Fr. 66.000) — 7.500×10 ml Anatoxal Di Te Per (Fr. 127.500) — Matériel pour la banque du sang de la Société nationale (Fr. [illegible])